

# 6ème Université Rurale de l'Océan Indien

## Itinéraire 1 -

Projet de la Maison du Thé à Grand-Coude -

Maison Laurina (Café Bourbon Pointu) -

Parcelle expérimentale agro-écologique chez **Monsieur Bernard Mondon** à Grand-Coude

**Atelier : A travers ces trois exemples, comment imaginer et concevoir le développement de Grand-Coude ?**

## Intervenants :

**Jimmy Lebon et Jean-Fred de la Hogue**, développement économique, Ville de saint-Joseph,

**Fabrice Boyer**, Parc National de La Réunion

Avant d'arriver au Petit Serré, le groupe a été scindé en trois sous-groupes d'une douzaine de personnes chacun.

Le programme de la matinée est riche et plein de promesses.

- Visite de l'aire de pique nique de Petit Serré, nichée entre la Rivière des Remparts et la Rivière Langevin.  
La découverte du site est véritablement époustouflante, entre les points de vue à couper le souffle, le chant des oiseaux, la luxuriance de la végétation et le calme des lieux. Le début de l'aventure remplit toutes ses promesses.
- Visite du Labyrinthe en champ thé, dédié au patrimoine agricole de Grand Coude : thé et géranium.  
L'entrée du site est majestueuse, avec sa haie de bambous puis la découverte se fait olfactive, avec les effluves de géranium. La visite de ce site a été un enchantement, suscitant un réel éveil des sens, décuplée par l'hospitalité et la passion de nos hôtes.
- Visite de la Maison Laurina, qui produit du café Bourbon Pointu.
- Et enfin découverte de la parcelle expérimentale agro-écologique de M. Bernard MONDON, dédiée aux plantes médicinales.

## Thématique de l'atelier:

**«Comment imaginer et concevoir le développement de Grand Coude»?**

En guise d'introduction à cet atelier, des acteurs du territoire de Grand Coude viennent témoigner de leurs expériences et de leurs attentes en matière de développement. Un bref historique de la création de « l'association Destination Grand Coude » est retracé : ce regroupement de professionnels a été motivé essentiellement par un souci de mutualisation des moyens, par la volonté de promouvoir leur territoire mais également dans le but de mieux se connaître.

Une autre association a pour projet de créer un événement culturel en 2018 autour des thématiques de la poésie, de la nature et de la musique.

Dans un second temps, le Parc National de la Réunion oriente le débat sur la mise en œuvre de la Porte de Parc de Grand Coude. Fabrice BOYER indique que plusieurs leviers existent pour développer un territoire, dont le tourisme. Pour ce faire, la commune et le Parc National doivent œuvrer de concert. Une volonté communale forte est indispensable pour concilier développement économique et touristique en créant une destination de caractère. Dans le cadre de la Porte de Parc, il s'agit d'identifier quelles sont les ressources patrimoniales et culturelles du territoire et d'en déterminer la singularité. Ce travail permettra, à terme, de créer une image, un slogan pour le territoire car l'offre de découverte doit être fondée sur la découverte des patrimoines. Il s'agit également d'accroître l'offre de services et de biens au bénéfice de la population.

M. BOYER insiste sur le fait que ce développement doit être endogène. C'est pourquoi la démarche doit être construite avec les habitants.

Yves BARET ajoute que dans le cadre de la démarche «Porte de Parc», l'ensemble des messages doit construire une offre de découverte sur thème servant de fil conducteur.

Une fois cette présentation terminée, M. Boyer interroge le «témoin» de chaque groupe sur les slogans retenus.

- Équipe 1: Grand Coude, l'éveil des sens (les 5 sens ont été sollicités lors de ces visites) ou Grand Coude, passion (passion des acteurs du territoire)
- Équipe 2: Grand Coude, un écrin à révéler , en termes de capital humain et de productions identitaires.
- Équipe 3: Grand Coude, une destination à forte typicité, en termes de dépaysement et d'évasion, de savoirs faire, de cohésion entre les acteurs économiques, de diversité et de patrimoines.

M. Philippe CLAIN, du SGH, souligne l'importance de la médiation humaine, facteur clé de la réussite de la démarche.

M. Yves BARET indique qu'à Grand Coude il existe une vraie passerelle entre ce qui relève du local et de l'universel.

M. GUICHARD, de la Maison du Thé, insiste sur les besoins techniques et financiers des porteurs de projet.

M. BARET répond que les outils Porte de Parc (mesure FEADER) et LEADER sont désormais opérationnels. Mme Danny MARTIN du Conseil Régional complète ce propos en indiquant que la collectivité régionale propose désormais d'un nouvel outil permettant aux porteurs de projet de connaître rapidement les financements les mieux adaptés à leur projet. Elle ajoute également que le développement touristique doit s'accompagner d'un d'aménagement du territoire, notamment en termes d'accès au site.

Les différents acteurs économiques et porteurs de projet soulignent que les différentes instances doivent véritablement être à leur écoute et être davantage des «facilitateurs» à l'égard des projets présentés ; leur attente dans ce domaine est très forte. Ils se montrent très critiques sur les délais inhérents à toute demande de financement au titre des fonds européens, qu'ils trouvent bien trop longs.

M. De La Hogue précise que l'ambition de la collectivité vise à répondre à l'attente des professionnels du territoire ; il évoque également la possibilité de retravailler le concept de Village Créole, qui n'existe plus aujourd'hui (Grand Coude était labellisé «Écrin de verdure»).

M. CLAIN indique que le concept de Porte de Parc vient s'inscrire dans la continuité du label Village Créole mais qu'il englobe toutefois une vision plus large car il comprend un itinéraire. Il souligne la nécessité de désigner un pilote de cette démarche qui puisse mettre en réseau tous les acteurs du territoire.

Sur la thématique de l'aménagement du réseau routier, plusieurs intervenants estiment que cela n'est pas approprié car cela participe à préserver cet écrin qu'est Grand Coude : il s'agit davantage d'un atout que d'un inconvénient. M. GUICHARD souligne toutefois que certains croisements demandent à être aménagés dans un souci de sécurité. M. BARET indique que ce point peut constituer l'un des éléments de la construction du projet.

Mme Isabelle MAILLOT ajoute par ailleurs que Grand Coude a déjà fait l'objet d'une étude de structuration de bourg élaborée en concertation avec les habitants ; elle propose d'utiliser cette base pour amorcer la réflexion sur la mise en tourisme de la Porte de Parc.

M. GUICHARD tient à souligner que l'aménagement du sentier faisant la boucle de Grand Coude et qui emprunte le bord de la falaise de la Rivière des Remparts, est une attente très forte des habitants. Certaines portions de ce sentier ont aujourd'hui été clôturées par des propriétaires privés.

Selon M. BARET, ce sentier peut être valorisé dans un premier temps sur l'application RANDO TEC TEC et propose l'accompagnement du Parc National de la Réunion pour qu'il soit réouvert. M. Raymond LEBON du SGH apporte les précisions suivantes : ce sentier est déjà inscrit au PDIPR ; il est donc légitime. Le problème auquel on est confronté aujourd'hui est uniquement d'ordre foncier. Il ajoute également qu'après les travaux d'aménagement, se pose la question de la gestion du sentier.

M. GUICHARD répond que l'association Destination Grand Coude est tout à fait prête à assumer l'entretien de ce sentier s'il est réouvert.

M. PELTRE insiste sur la nécessité de mettre en œuvre, au sein de l'équipe projet, des groupes de travail thématique sur chacune des problématiques évoquées. Par exemple, le propriétaire de la Maison Laurina a fait part des difficultés qu'il a rencontrées avec les services douaniers pour importer une machine en provenance d'Inde. Il ajoute également qu'il n'y a pas de meilleur médiateur que le projet lui-même et qu'il est primordial que le porteur de projet bénéficie d'une aide pour rédiger son projet.

M. BOYER demande qui souhaiterait faire partie du groupe projet pour la réouverture de ce sentier. L'association Destination Grand Coude répond favorablement ; il est précisé également que le Parc National de la Réunion s'engage à apporter toute son expertise pour faire aboutir ce projet.

M. BARET ajoute que, eu égard au délai inhérent à la mobilisation des aides européennes, il est indispensable de nourrir la dynamique des acteurs du territoire en fixant des objectifs réalisables et quantifiables. Pour ce faire, le Parc National a ses propres dispositifs d'intervention.

L'atelier se conclut sur la question suivante: aimeriez vous revenir à Grand Coude et si oui pourquoi?

La plupart des participants répond par l'affirmative. Parmi les raisons invoquées:

- Grand Coude a une vraie identité: une végétation luxuriante, des reliefs géographiques et une véritable dynamique humaine.

- Grand Coude est un exemple : on y trouve des savoirs faire avérés, des hommes passionnés, une volonté politique forte alliée à celle des habitants qui sont véritablement acteurs de leur territoire.
- Grand Coude est un site idéal pour développer le tourisme expérientiel.

M. BOYER clôt l'atelier en concluant que Grand Coude est une destination de caractère et que la construction d'une vision dans le cadre de la démarche «Porte de Parc» ne peut se faire que sur le long terme. C'est pourquoi, il est primordial de trouver des solutions pour faire aboutir des projets de court terme.

La Ville de Saint-Joseph s'engage à mettre en place un groupe de réflexion dédié. En effet, il est important que des actions économiques soient concrétisées à court ou moyen terme car cela nourrit la motivation des acteurs économiques.

## **RÉSOLUTIONS**

- 1- La commune est d'accord pour piloter la démarche Porte de Parc à Grand Coude en prenant comme base de travail les objectifs fixés dans le cadre de l'étude sur la structuration de bourg et en se fixant de nouveaux objectifs.
- 2- La signature de la Convention d'application de la Charte du Parc National de la Réunion est fixée à février/mars 2018. Le document devra nécessairement proposer un plan d'actions concret, des modes de gestions retenus ainsi que la gouvernance du projet.  
La première date de rencontre est fixée au 30 janvier (PNR, Commune, Association Destination Grand Coude). Au préalable, une réunion bilatérale sera mise en place entre les agents du secteur sud et les représentants de l'association.
- 3- Sur les problématiques particulières : il est acté que des groupes « projet » incluant toutes les parties prenantes seront mis en place.